



2D-DOC

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP BEAUNE  
SAID BEAUNE  
1 RUE GASTON ROUPNEL  
21203 BEAUNE CEDEX

SD : 865507655174371

3985-017209-0060-0



PARENT CAROLINE  
14 RUE PIERRE JOIGNEAUX  
21200 BEAUNE

## Vos références

Numéro fiscal (C) : 13 41 297 580 252

Référence de l'avis : 25 21 A008607 75  
Adresse d'imposition au 01/01/2025 :

14 RUE PIERRE JOIGNEAUX

21200 BEAUNE

Numéro FIP : 210 10 83 6983437789 4

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 10/07/2025

Date de mise en recouvrement : 31/07/2025

Identifiant service : 21051

## Somme qui vous est remboursée

**2 634,00 €**

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2024.

Vous serez remboursé par virement le 25/07/2025  
sur le compte bancaire suivant :  
FR76 1100 6210 041X XXXX XXX0 104  
Identifiant de la banque : AGRIFRPP810  
Émetteur du virement :  
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## Vos contacts

Par messagerie sécurisée  
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

Par téléphone  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place  
horaires de votre centre des finances publiques sur  
[impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique Contact et prise de RDV  
SIP BEAUNE  
SAID BEAUNE  
1 RUE GASTON ROUPNEL  
CS 30094  
21203 BEAUNE CEDEX

Revenu fiscal de référence : 88 567  
Nombre de parts : 2,00

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis permet de régulariser votre prélèvement à la source réalisé en 2024 suite à votre déclaration des revenus effectuée en 2025.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).

Déclarant 1 - Nom de naissance : PARENT

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C	T			
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
1				2,00

IMPOT SUR LE REVENU	Déclar. 1			Total
<b>Détail des revenus</b>				
Salaires.....	89 947			
Déduction 10% ou frais réels.....	- 8 995			
Pensions alimentaires perçues.....	2 400			
Abattement spécial de 10%.....	- 450			
Salaires, pensions, rentes nets.....	82 902			82 902
<b>Revenus perçus par le foyer fiscal</b>				
Revenus fonciers nets.....				1 545
<b>Revenu brut global.....</b>				<b>84 447</b>
CSG déductible.....				- 81
<b>Revenu imposable.....</b>				<b>84 366</b>
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	4 201
Impôt sur les revenus soumis au barème (14)				* 14 311
Impôt avant réductions d'impôt.....				14 311
<b>REDUCTIONS D'IMPOT (15)</b>	<b>Montant déclaré</b>	<b>Montant retenu</b>	<b>Montant réduction</b>	
Dons : personnes en difficulté.....	1 000	1 000	750	
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	1	1		
Montant de la réduction d'impôt.....			61	
Dons aux oeuvres.....	200	200	132	
<b>Total des réductions d'impôt (20).....</b>				<b>- 943</b>
Impôt proportionnel.....				+ 538
<b>Impôt total avant crédits d'impôt.....</b>			<b>13 906</b>	
<b>CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS</b>	<b>Montant déclaré</b>		<b>Montant retenu</b>	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	367		367	- 367
Emploi salarié à domicile.....	5 386		5 386	
Montant du crédit d'impôt calculé.....				- 2 693
<b>IMPOT NET</b>				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				<b>10 846</b>
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2027 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

&gt;&gt;&gt; Suite de votre avis

## PRELEVEMENTS SOCIAUX

## Détail des revenus

	CSG - CRDS	PREL SOL
Revenus de capitaux mobiliers (44) .....	14	14
Revenus fonciers nets (45) .....	1 545	1 545
Plus-values et gains divers (47) .....	1 319	1 319
BASE IMPOSABLE .....	2 878	2 878
Taux de l'imposition	9,70%	7,50%
Montant de l'imposition .....	279	216

**Total des prélèvements sociaux nets .....** **495**

Pour information :

Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine (49) pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2025 ..... **105**

## CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2024 :

## IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2024 dû (53): **10 846**  
 Retenue à la source prélevée en 2024 par vos verseurs de revenus : - **14 818**  
 Acomptes prélevés en 2024 sur votre compte bancaire : - **648**  
 Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt : + **1 663**

**Solde d'impôt sur les revenus 2024 : .....** - **2 957**

## PRELEVEMENTS SOCIAUX

	CSG-CRDS	PSOL
Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus (53):	279	216
Acomptes prélevés en 2024 sur votre compte bancaire :	- 97	- 75
Prélèvements sociaux à 17,2% nets : .....	182	141

**Solde des prélèvements sociaux 2024 (53):** **323**

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE **2 634**

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence (25) ..... **88 567**

## Informations indiquées pour mémoire

Plus-values en report d'imposition ..... **81 640**  
 RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible (19) **2 868**

## PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2025, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2026 est de :

Déclar. 1

Enfant(1)

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

>>> Suite de votre avis

Plafond total de 2023 .....		32 390		8 513
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022 .....		8 604		0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023 .....	+	8 192	+	4 114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2024 .....	+	8 293	+	4 399
Plafond calculé sur les revenus de 2024 .....	+	8 095	+	4 637
Plafond pour les cotisations versées en 2025 .....	=	33 184	=	13 150

**PRELEVEMENT A LA SOURCE 2025**

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source) ou appelez le 0809 401 401

**AUTRES INFORMATIONS**

**Taux moyen d'imposition** ..... **12,66%**

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2024 est taxé. Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

**Taux marginal d'imposition**..... **41,00%**

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2024 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.